



TAM TAM SNE DP

AUQUEL VOUS AVEZ ECHAPPE

JUIN 2018

Professionnalisation des Achats

Dans la note d'information au CE du 17 avril 2018 au sujet de la Professionnalisation des Achats, il est indiqué (fin de la p.2) que la « plateforme PLACE (utilisée par l'UGAP) n'est malheureusement pas adaptable aux demandes de l'ADEME ».

Quelles sont donc les obligations de s'y conformer ?

Réponse : C'est à nous à nous adapter !

Autrement dit : circulez ! Vous n'avez pas le choix.



Comment s'articuleront opérationnellement et chronologiquement les différentes saisies PLACE et CFA du même dossier entre les différentes personnes tout au long de cette très longue chaîne ?

Réponse : La 1^{ère} saisie dans CFA est effectuée indifféremment par la rédactrice ou la gestionnaire au plus tard avant le lancement de la consultation.

Les tâches de saisie sont ensuite réparties comme suit :

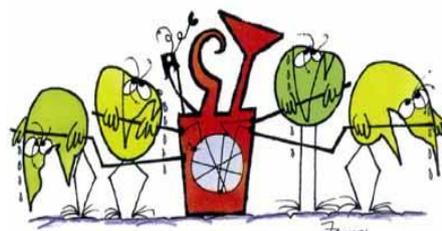
Rédactrice = aspects juridiques

Gestionnaire = aspects contractuels et budgétaires.

La direction reconnaît la nécessité de rédiger une note, un « qui fait quoi », pour clarifier la procédure.

Autrement dit : elle reconnaît que ce n'est pas clair et qu'il est nécessaire que cela le soit

Les devises Shadok



IL VAUT MIEUX POMPER MEME S'IL NE SE PASSE RIEN QUE RISQUER QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE DE PIRE EN NE POMPANT PAS.

Télétravail

La direction avait refusé la proposition des syndicats de prolonger d'un an l'expérimentation du télétravail pour laisser le temps à la DRH de faire de nouvelles propositions.

La prolongation de la période de test se termine fin juin et il est impossible de poser sur OsaRH les demandes au-delà de cette date.

Serait-il possible de débloquent cette situation au plus vite ?

Réponse : Oui, un avenant de prolongation de 6 mois est à la signature, donc la pose des jours dans OSCARH devrait être débloquent.

C'est exact, vous pouvez dès aujourd'hui déposer vos jours télé travaillés sur OsaRH.

Nouveaux Photocopieurs

Le parc des photocopieurs a été changé début mai pour toute l'agence.

Si un certain nombre de fonctions sont communes à tous les matériels, d'autres, mêmes très basiques, sont différentes et non intuitives.

De très nombreux collègues se sont retrouvés avec des difficultés pour effectuer des tâches de base : scanner un document et l'envoyer sur le réseau etc.

Un temps considérable a été perdu et des fichiers ont été égarés ou mis sur des espaces de partages accessibles à tous.

Les premières formations utilisateurs sont encore en cours.

Le service Professionnalisation des Achats pourrait-il nous fournir un mode d'emploi téléchargeable ou un tutoriel et sous combien de temps ?

Réponse : Un document synthétique a été fourni aux DR et dans chaque service central.

Une notice A3 est en principe affichée au-dessus des photocopieurs. Dans le cas contraire, la demander à Samuel CATHELIN – 02 41 20 42 91.

Les fonctions les plus couramment utilisées doivent pouvoir s'effectuer à partir des indications de ce document.

Sinon et autrement dit :



Plan Handicap

Lors du CE de janvier, la Direction avait évoqué un plan handicap : « Pour ce qui concerne le personnel handicapé : la refonte du pôle développement social, l'arrivée d'un référent handicap et un plan d'action apportent des réponses dans ce domaine. »

La Direction nous avait annoncé une information sur le zoom RH : il s'agissait en fait uniquement de la nomination du référent. Des informations de l'ADEME sur le site datent de 2014.

La Direction peut-elle nous indiquer précisément où se trouve ce plan sur Intrademe ?

Réponse : La campagne a bien démarré début 2018.

Le zoom RH n°7 de ce jour précisera le plan d'actions à venir. Il existe un doc de juin 2018 sur les notions clés du handicap.

Et effectivement, bien qu'un nettoyage ait été effectué, des liens qui datent de 2014 restent malgré tout actifs. La direction va s'employer à résoudre ces petits couacs.

Modalités de nominations

Dans le cadre d'une réorganisation, des agents se voient nommer à de nouvelles fonctions, sans qu'un appel à candidature interne ne soit rédigé et diffusé à l'ensemble du personnel.

Sans préjuger de la compétence des personnes désignées, cette manière de procéder déstabilise les équipes concernées et révèle un manque de transparence et d'équité.

Comment se fait-il que les procédures de recrutement usuelles ne soient pas respectées ?

Réponse :

Les réorganisations sont à effectifs constants, sans faire appel à une UG externe et sans publication de fiche de poste (il y a déclenchement d'une fiche de poste si les deux critères suivants sont observés : définition d'un besoin et situation de chaise vide par rapport à des effectifs de référence).

Les évolutions doivent faire l'objet d'une redéfinition des descriptions de postes à mettre à jour, d'une analyse des compétences, des demandes d'évolution des personnes et de leur volonté d'implication. Il est demandé au hiérarchique, par équité et transparence, d'informer son équipe de ses choix.

En fait, si la question n'avait pas été posée, la nomination n'aurait pas nécessité la promulgation d'une fiche de poste.

Deux poids, deux mesures ???



Restaurant Fairway

Quelle démarche doivent effectuer les personnes qui déjeunent occasionnellement à Fairway pour ne payer que la part employeur ?

Réponse : **Il faut préciser, au moment du passage en caisse, que vous êtes ADEMIENS.**

Problème de standard

Il semblerait que lorsque le standard d'Angers ne répond pas, il est rebasculé sur celui de Valbonne et vice-versa.

Cette situation est-elle normale ? Quelle est la plus-value pour l'ADEME et pour l'appelant ?

Serait-il possible de diffuser une note de fonctionnement à tous les salariés ?

Réponse : **Le groupe des hôtesse forment un pool et il existe une information sur Intrademe. La mutualisation du standard doit encore se rôder. Il n'existe plus de standard à Paris.**



Nous avons demandé qu'une information claire sur cette configuration soit diffusée à l'ensemble du personnel

Qualité de vie au travail sur le site de Sophia Antipolis

Comment se fait-il que les mesures de condition de travail optimales disponibles ne soient pas mises en place compte tenu des aléas climatiques (fortes chaleurs en juin) ?

Réponse : **Si les situations répondent aux aléas déclarés, les mesures adéquates seront mises en place. La clim est opérationnelle depuis le 25 juin.**



Difficultés récurrentes en Outre-Mer

Contrat de maintenance et d'entretien

Il y a 3 ans, la difficulté rencontrée pour que le siège dénonce le contrat d'entretien / maintenance de la climatisation avait privé cette DR de climatisation de longs mois

Les délais toujours longs pour résoudre des situations en Outre-Mer sont-ils dus à l'éloignement ?

Réponse : NON

L'Outre-Mer ne mérite-t-il pas plus d'attention de la part des moyens généraux ?

Que compte faire la direction pour pallier tous ces problèmes ?

Difficultés de connexion

La DR Martinique souffre d'une très mauvaise connexion Internet, non pas du fait de sa position géographique, mais du fait de l'opérateur (SFR) choisi par le national qui n'est pas en mesure de fournir le service attendu. La demande de changement auprès du siège a été effectuée depuis plusieurs mois. Ainsi, cet exécrable débit ne permet pas d'accéder aux applications ADEME.

Réponse : La direction reconnaît que l'éloignement n'est pas facilitateur. Le pôle Infrastructures informatiques y travaille.

Il est prévu pour les 4 DOM d'améliorer la situation en déployant via Internet des liens VPN.

Problèmes d'équipements informatiques

Des ordinateurs portables commandés fin 2017 ont été réceptionnés en mai 2018 mais ne sont pas configurés. Le service informatique, qui n'a pas trouvé de solution, y travaille, alors que ces ordinateurs auraient dû passer d'abord par ce service pour être configurés ou par un prestataire local avec l'appui de celui-ci. De ce fait, le correspondant informatique local est très sollicité : il passe trop de temps sur cette activité.

Réponse : Pour les postes informatiques et les difficultés de connexion, la DIAL n'a pas ces informations mais s'engage à tout faire pour y remédier le plus rapidement possible.

Emplois repères

Pour les personnes ayant déposé un recours en commission de conciliation, à quelle date recevront-elles le courrier de la direction leur signifiant la décision finale ?

Réponse : Le SRH termine l'ensemble des courriers aux demandeurs et l'adressera aux personnes concernées dans les tout prochains jours.

Ne vous inquiétez pas, nous serons vigilants pour nous assurer que les promesses seront tenues et si ce n'est pas le cas, nous n'hésiterons pas à reposer les questions.



Nous, représentants du personnel, mettons tout en œuvre pour préserver des conditions de travail décentes pour tous les adémiens ; c'est maintenant qu'il faut agir, dans peu de temps, il sera trop tard.

Merci de votre soutien.



Prochaine réunion des DP le 12/07.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions (anonymes) **une semaine avant** aux représentants DP du SNE suivants :

christine.faure@ademe.fr ; maud.beraud@ademe.fr ; sebastien.catalano@ademe.fr ; herve.chalaye@ademe.fr ;
violaine.grillon@ademe.fr ;
guy.laurent@ademe.fr ; veronique.loison@ademe.fr ; walter.persello@ademe.fr ;
fabienne.schimenovitz@ademe.fr